


SALLE DES EMBRUNS-Etat des lieux entrant

Date de location :			
Nom de l'utilisateur et adresse :			
Cérémonie:			
date et horaire de l'état des lieux:			
Jour et heure de la prise en charge des clés : / /2022 A 10H en Mairie service Vie Associative, Citoyenneté et activités économiques			
Remise des clés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
En cas de dégradations et anomalies constatées envoyer le formulaire à secretsports@aytre.fr TEL Astreinte 06/22/35/10/76			
LIEUX	Equipements	Nombre	OBSERVATIONS / ETAT
Salle de réception			
	murs		
	plafond		
	ouvertures (vasistas)		
	porte issue de secours		
	sol		
	bar roulant	1	
	fenêtre		
	porte vitrée porte d'entrée		
	portes		
	électricité		
	plomberie		
	serrurerie		
	extincteur		
Sanitaires			
	W.C		
	sol		
	murs		
	plafond		
	portes		
	évier		
	lavabos	3	
	miroirs	3	
	électricité		
	serrurerie		
	plomberie		
	ouverture		
Vestiaire & locaux stokage			
	tables	22	
	chaises	99	
	sol		
	plafond		
	ouverture		
	porte		
	serrurerie		
	murs		
	électricité		
Cuisine			
	gazinière 2 feux +four	1	
	table murale	3	
	réfrigérateur	1	
	congélateur	1	

chariot roulant	1	
micro-ondes	1	
poubelle plastique	2	
bassine		
placard (en hauteur)		
meuble sous évier		
placard côté miro-ondes		
étagères		
plomberie		
serrurerie		
électricité		
baie vitrée		
porte		
murs		
ouvertures		
plafond		
sol		
ATTENTION LA BATTERIE DE CUISINE APPARTIENT A L'ASSOCIATION GRAND LARGE (NE PAS UTILISER)		

Pour mémoire, l'article 8 du règlement d'occupation des salles municipales arrêté du Maire N° AG 42-2021.

Pour les locations payantes ou mises à disposition gratuite, lors de son entrée dans les lieux, l'utilisateur de la salle est invité à contrôler l'état des équipements mis à sa disposition. Il devra noter les éventuelles anomalies et dégradations constatées à l'entrée dans les lieux à l'aide :

Du formulaire joint et l'envoyer immédiatement à connaissance des faits par mail à l'adresse communiquée sur le formulaire (cf annexe)
L'heure d'envoi du courriel fera foi.

Des photos devront être jointes pour justifier des dégradations et désordre observés.

Les équipements dégradés (tables, chaises,) seront rangés à part, pour une remise en état par les services municipaux.

En cas de dégradations particulièrement importantes, il conviendra de contacter l'astreinte en dehors des heures d'ouverture de la mairie.
le numéro est joint dans le formulaire (cf annexe).

A l'issue de l'évènement, les utilisateurs s'engagent à restituer les locaux et les abords en parfait état de propreté ainsi que les équipements mis à disposition.

Pour cela, ils doivent prévoir tout le matériel de nettoyage nécessaire.

Dans le cas de dégradations causées par le preneur lui-même au cours de l'activité ou d'absence de nettoyage, il devra le signaler au service sans délai et au plus tard à l'agent municipal, au moment de la restitution des clés.
Ces dégradations entraînent une facturation (cf. article 4 sus-mentionnée).

Le preneur veuilera à la fermeture des robinets, des fenêtres et à l'extinction des lumières.

Le preneur doit ramener tous ses déchets en partant de la salle.

Nom de l'utilisateur :

Signature: